

**Cabinet de Maître Cyril CHELLE (SCP DE CONTI AVOCATS)**

Avocat au Barreau de la Guyane, demeurant 1, Rue des Coulicous

97354 REMIRE-MONTJOLY - Tel : 05 94 30 01 97 - chellecyril@decontiavocats.com

**VENTE IMMOBILIÈRE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Au tribunal judiciaire de CAYENNE, au Palais de Justice, 1 Rue Louis Blanc – 97300 CAYENNE

**L'adjudication aura lieu le :**

**LUNDI 12 JANVIER 2026 à 10 H 30**

A la requête de **Maître Michel BES, SCP BR ASSOCIES**, dont le siège social est situé Centre d’Affaires Valmenière – 97200 FORT-DE-FRANCE, ayant pour Avocat **Me Cyril CHELLE** de la **SCP DE CONTI AVOCATS**, Avocats au Barreau de la Guyane

**DESCRIPTION DU BIEN**

**UN TERRAIN BATI à CAYENNE (97300)**

**Rue de l'ENA**

Section BK n°112, Lieudit Montabo Sud, pour une contenance de 00ha 15a 00ca

Comportant : une maison d’habitation sur 1 étage composé, au rez-de-chaussée : d’1 séjour, 1 cuisine séparée, 4 chambres dont 1 chambre avec dressing, 1 salle d’eau avec WC ; à l’étage : 1 pièce principale avec cuisine aménagée, 1 chambre, une salle d’eau.

Et le terrain sur lequel le tout existe et qui en dépend.

L’ensemble du bâtiment est vétuste et en très mauvais état. Empiètement à régulariser.

**OCCUPATION : le bien est occupée sans titre.**

**MISE À PRIX : 100.000 Euros**

**Avec faculté de baisse successive des mises à prix de 20 % à défaut d’enchères dans la limite de 70.000 Euros**

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Pour enchérir, il est nécessaire de s’adresser à un avocat inscrit au Barreau du Tribunal judiciaire de la Cayenne et de consigner entre ses mains, par chèque de banque libellé à l’ordre de Monsieur le Président de la CARPA GUYANE d’un montant de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros.

Fait et rédigé le 12 septembre 2025 à REMIRE-MONTJOLY, signé **Me C. CHELLE**

**CONDITIONS DE LA VENTE :** Consultation sans frais du cahier des conditions de vente dressé par Me C. CHELLE, auprès du secrétariat greffe du Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de CAYENNE situé 1, Rue Louis Blanc – 97300 CAYENNE où il a été déposé, ou au Cabinet de la SCP DE CONTI AVOCATS, Avocats associés au Barreau de la Guyane, demeurant 1, Rue des Coulicous – 97354 REMIRE-MONTJOLY - Tel : 05 94 30 01 97 ([www.decontiavocats.com](http://www.decontiavocats.com))